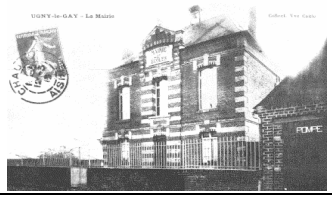

BULLETIN MUNICIPAL D'UGNY LE GAY

N° 19 Mercredi 16 Octobre 1998
Responsable de la Publication:
Jean-Paul GOYHENECHE.

Editorial

1999 ! La dernière année d'un millénaire ! Si ces quatre chiffres sont plus chargés de symboles que de réelle influence sur le cours de notre vie, il n'en est pas moins vrai que de profonds changements risquent de bouleverser notre vie d'ici quelques années. Peut-être aurons-nous la chance de ne pas les voir arriver avant que nous quittions cette bonne et vieille terre…

Il ne faut pas être un éminent politologue pour deviner et pressentir les intentions des hauts dirigeant de notre pays envers les collectivités locales de notre dimension… Déjà, au niveau des écoles, la voie est toute tracée pour fermer les dernières qui restent. Pas d'emplois jeunes ni d'apprentissage des langues dans nos écoles rurales, les parents n'inscriront plus leurs enfants et les écoles fermeront… Pour les municipalités, les choses seront certes plus compliquées, mais il suffit de couper les robinets de l'Etat à petite dose et attendre l'asphyxie… Alors, il ne restera plus qu'à « remembrer les territoire dans une « super-commune » (CHAUNY par exemple, et le tour sera joué…

Mais Basta ! On n'en est pas encore là… Profitons des beaux jours qui restent, et puis, si ça tombe, ce scénario pessimiste n'arrivera jamais… Quoi ? On peut avoir 46 ans et croire encore au Père Noël…

JOYEUX NOËL
ET
BONNE ANNÉE
à TOUS ! ! !

Jean-Paul Goyhénèche

Agenda

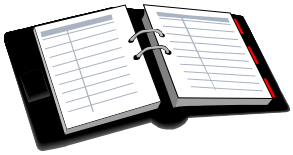

DIMANCHE 20 DÉCEMBRE 1998

à 15 heures, à la Mairie d'UGNY LE GAY.
Le Comité des Fêtes vous invite à assister au goûter de Noël des enfants de la commune !

Le 22 DÉCEMBRE 1998

La **CEO** nous communique qu'un agent de leur société viendra **relever les compteurs d'eau** des habitants de la commune.

Le 24 DÉCEMBRE 1998

Le **Père Noël** , à la demande du **Comité des Fêtes**, passera dans le village pour vous souhaiter une bonne Fête…

Les responsables **du CCAS** offriront le traditionnel **« COLIS DE NOËL »** aux personnes âgées « ayant droit » de la commune.

A partir du 1° JANVIER 1999

La Dectra nous communique que le ramassage des ordures ménagères s'effectuera le MERCREDI matin au lieu du Vendredi…
Pour les Fêtes le ramassage s'effectuera les Samedi 26 Décembre et 2 Janvier à partir de 4 heures du matin…

Le DIMANCHE 3 JANVIER 1999

La population du village est invitée à la Mairie d'UGNY LE GAY. Le Maire présentera ses vœux de nouvel an à ces administrés, ainsi qu'à toutes les personnes ayant en charge les destinées de la commune.

A partir du 4 JANVIER 1999

Attention ! changement d'horaires des permanences au secrétariat de Mairie…

Secrétariat de Mairie :
Mardi de 9 h 30 à 12 h et Vendredi de 14 h 30 à 19 h.
Permanence du Maire :
Lundi, Mercredi et Jeudi de 17 h à 18 h.

Le SAMEDI 9 JANVIER 1999

Les membres du CCAS et du Conseil Municipal invitent toutes les personnes âgées du village à participer au Goûter qu'ils organisent à leur intention à la Mairie d'Ugny le Gay, à partir de 15 heures.

LES DOSSIERS DE LA COMMUNE

Budget Communal: Quelles perspectives?

Discussion du Conseil Municipal du 4 Décembre

Le débat porte aujourd'hui sur ce que nous pourrions appeler pompeusement le débat d'orientation du Budget 1999. Certes cela se fait dans les grandes communes et nous n'avons pas la prétention de vouloir gérer notre modeste budget de la même façon. Mais je suis convaincu que nous pouvons nous en inspirer pour savoir par avance ce que nous pouvons attendre de ce budget de l'année future.

La donnée majeure qui nous intéresse est de savoir la marge de manoeuvre qui sera la notre en matière d'investissement. A cet égard, nous pouvons nous pencher sur l'état des travaux inscrits au budgets 1997 et 1998. Il apparaît au vu de cet état qu'un certain nombre d'entre eux reste encore à réaliser et qu'il faudra donc être attentif au report des moyens de financement de ces travaux au Budget 1999.

Dans la mesure où les projets d'investissement des années antérieures ont absorbé la totalité de l'excédent important des années antérieures, l'investissement ne se fera donc maintenant que sur l'excédent des dépenses de fonctionnement de l'année, ce que nous appelons « l'autofinancement net ».

Il s'agit donc, pour que cet autofinancement soit le plus large possible, d'augmenter les recettes ou de maîtriser les dépense… En ce qui concerne les recettes elles proviennent pour l'essentiel des aides de l'état et des taxes locales. Si l'aide de l'état est assurée d'être relativement stable (c'est en tout cas la promesse de nos dirigeants), il faut être vigilant sur les l'influence des décisions prises au plus haut niveau car certaines réformes risquent d'entraîner des perturbations sur les recettes des communes : on parle en effet actuellement de supprimer les droits de mutations ou de revoir le calcul des valeurs locatives, ce qui risque d'influencer les impôts locaux…

En matière d'impôts justement, il convient d'être prudent quant à leur augmentation. En effet, si certains Maires de communes urbaines proches de notre localité estiment que nous n'en payons pas assez, la comparaison avec les moyennes départementales, régionales et nationales des communes de notre taille fait apparaître que nous sommes largement au dessus de celles-ci. De plus si l'on compare nos recettes locales avec une ville comme SAINT QUENTIN, par exemple, on s'aperçoit que c'est la taxe d'habitation qui domine à UGNY LE GAY, alors qu'à SAINT QUENTIN, la plus grosse part revient à la taxe professionnelle.

REVENUS DES 4 TAXES : SAINT QUENTIN

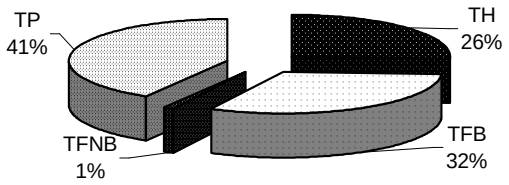

REVENU DES 4 TAXES UGNY LE GAY

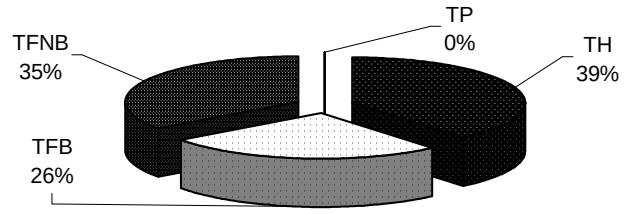

TH : Taxe d'Habitation
TFB : Taxe sur le Foncier Bâti
TFNB : Taxe sur le Foncier Non Bâti
TP : Taxe Professionnelle

Si l'on ne peut augmenter que difficilement les recettes, il nous faudra assurément maîtriser les dépenses. Cet à ce niveau que l'on peut donc le plus efficacement influencer le budget de la commune. Pour résumer, quel est le moyen de faire des économies, sachant que deux tiers du budget sont consacrés à des dépenses à caractère obligatoire ?…

Il faut s'attendre d'ailleurs à un certain nombre de hausses dans ce domaine là, compte tenu des nouvelles installations mises en place dans les bâtiments communaux : les contrats de maintenance du matériel informatique, électronique, bureautique ; il faudra aussi prévoir une augmentation de consommation de fuel, compte tenu de l'installation du chauffage central. à la Mairie. Un poste important qu'il faudrait étudier également est celui de l'entretien des chemins ruraux et des voies communales. Il y a la matière à d'importants frais qui justifient le souci du CM à étudier de très prêt les dépenses affectées à ce poste.

En conclusion, je dirai que si nous arrivons à maîtriser nos dépenses de fonctionnement en réfléchissant aux moyen d'optimiser leurs coûts, il nous restera encore une marge de manœuvre suffisante pour continuer à engager les investissements dont la commune a besoin, sans avoir recours à l'emprunt et sans augmenter les impôts.!

LES DOSSIERS DE LA COMMUNE

Le remembrement… La commune réagit!

Au cours de la dernière réunion du CM, nous avions délibéré sur l'approbation du plans des chemins ruraux établis lors du projet cultural soumis à l'enquête publique sur le remembrement. Ce plan avait été globalement accepté par le CM, compte tenu des informations qui lui avaient été fournies… Hors, il semblerait que les données ne soient pas celles que le CM avait cru pouvoir avaliser. Afin d'éclairer le CM, MM Jean-Paul MENNECART, Bernard BONNARD et THEVENIN Gaston nous font l'exposé de leur observation sur le terrain :

« Le problème se situe principalement au niveau de deux chemins ruraux qui ont fait l'objet de changement d'emprise. Il s'agit du chemin partant du calvaire en face du 55, route de Guivry en direction des Hézettes, et du chemin dit « du bois planté ». Au vu des bornes posées par les géomètres, les nouvelles emprises empiètent sur des talus et surtout sur des parcelles boisées. Ceci engendre donc pour le budget municipal des coûts importants de réarrangement de ces chemins, chose qui n'était pas prévu. Il faut ajouter en outre que les propriétaires des parcelles jouxtant ces sections de chemins avaient proposés que les chemins, et notamment celui du « bois planté » soient maintenus, ou éventuellement élargis, mais du coté des pâtures en aplomb, l'arasement d'un talus étant moins coûteux que le défrichement d'un bois. »

Il faut également considérer que le tracé du chemin du « Bois Planté » emprunterait des sections de bois exclues du périmètre de remembrement. Ce qui serait discutable sur le plan de la légalité de l'opération.

En tout état de cause, nous regrettons que le plan proposé au CM n'ait pas fait mention des changements d'emprise au niveau des chemins. Ce « détail est en effet crucial pour évaluer l'engagement de la commune au niveau de l'aménagement des chemins ruraux dans le cadre de ce remembrement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal subordonne son approbation du PLAN D'AMÉNAGEMENT DES CHEMINS RURAUX dans le cadre du remembrements aux conditions suivantes :

_qu'il lui soit notifié que les emprises du chemin dit du bois planté soient modifiés et déportés sur les parcelles de pâtures afin que l'élargissement du chemin puissent être effectués sans toucher aux parcelles boisées.

_que l'emprise des chemins maintenus ne soient pas modifiée lorsque cette opération ne s'avère pas nécessaire dans le cadre de leur élargissement.

_que les changements d'emprises des chemins maintenus le soient dans le souci de minimiser les coûts financiers d'aménagement

Un chantier Ecole pour l'environnement!

Un projet de chantier école est proposé aux communes du Nord de CHAUNY.

Ce Projet est construit sur le thème « Réhabilitation de l'espace rural ». L'objectif de ce chantier serait :

_la création d'emplois « Brigades vertes ».

_la création d'un « espace touristique rural ».

_l'insertion sociale et professionnelle d'un public en difficulté.

Ce projet est lié à la protection de notre environnement rural, défense contre la pollution, aménagement et entretien des cours d'eau, mais aussi à sa valorisation, par une intervention volontaire pour l'aménagement paysager des chemins de randonnée et des sites remarquables dans une dynamique d'économie touristique.

L'implication des communes est indispensable dans cette entreprise tant sur le plan humain que financier !

Elles pourront faire appel à cette structure pour la formation de leur population à la recherche d'un tel cadre, si elles le désirent.

Le CM est favorable à la participation de la commune d'UGNY LE GAY à ce chantier d'insertion.

Si ce projet est mené avec diligence, sa mise en place pourrait se faire aux alentours du Mois de Février 1999. Les personnes qui seraient intéressées par une telle formation sont priées de prendre contact avec la Mairie. ***De même toutes les personnes qui s'intéressent « peu ou prou » à l'environnement sur notre territoire sont priées de nous apporter leur suggestion quant au contenu de ce chantier école !***

INSCRIPTIONS OU RADIATIONS SUR LA LISTE ÉLECTORALE !
Attention, vous avez jusqu'au 31 Décembre pour demander votre inscription ou votre

COMITE DES FETES

Les Fêtes de fin d'année

Comme chaque année le Comité des Fêtes se démène pour offrir à notre village un air de Fête et des animations conviviales pour que la population célèbre ensemble et dans la fraternité les fêtes de fin d'année.

Ainsi le **20 Décembre, à 15 heures**, tous les enfants du village sont invités à venir au goûter de Noël pour jouer, rire, et accueillir joyeusement le Père Noël aux bras chargés de cadeaux…

Le **24 Décembre**, ce même Père Noël passera dans les rues du village pour vous saluer au sons des trompettes, avec des friandises plein sa hotte ! Ne le ratez pas ! Il vous saluera à bord d'un engin spatial tout à fait insolite mais parfaitement identifié !

Et n'oubliez surtout pas de décorer vos maisons ! Le concours est ouvert !

Le Comité des Fêtes vous donne rendez-vous le Samedi 2 Janvier 1999 pour remettre les récompenses aux lauréats de ce concours. Il vous offrira le pot de l'amitié, sur les airs « d'une polka endiablée » ! Et croyez-moi, il y a des spécialistes !

En 1999, le Comité des Fêtes reprend le rythme de ses manifestations. **Le 21 Février,** il vous invite à un grand défilé carnavalesque à l'occasion du Mardi-Gras !

Le **14 Mars**, il vous propose de venir vous amuser autour d'une partie de LOTO-QUINE, pous se détendre et meubler le dernier dimache de l'hiver ! On rigolera bien bien, sans se prendre au sérieux… **Les pros du LOTO, s'abstenir…**

ORDURES

Ramassage des encombrants

Nous rappelons aux habitants que le **ramassage des encombrants** se fera le :

VENDREDI 5 DECEMBRE

A cette occasion, nous rappelons également que les matériaux doivent être déposés la veille devant les maisons, et que certains objets ne doivent pas être déposés, en particulier :

_ **Les pneumatiques.**
_**Les carcasses de voitures.**
_ **Les fils barbelés.**
_**Tous les récipients pouvant contenir des produits toxiques !**

Terroirs & Randonnées Assemblée Générale

L'association **Terroirs & Randonnées** organise son Assemblée Générale le

Vendredi 28 Novembre1998 à 20 heures 30, à la Mairie d'Ugny le Gay.

L'ordre du Jour sera le suivant :
_Rapport d'activités.
_Rapport moral & projets.
_Rapport financier.
_Renouvellement des membres du Comité de direction et du bureau.

A l'issue de l'assemblée, vous avez la possibilité de participer au buffet froid qui clôturera la séance (participation 30 F).

Adresser vos réservations à Mr Gérard Patte 1, Rue Madame Baligant 02300 Ugny Le Gay.